

Rapport annuel du comité d'examen indépendant

des Fonds Investissements Russell

Le 12 mai 2025

Rapport annuel du CEI destiné aux porteurs de titres.

Madame, Monsieur,

Conformément au **Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement** (le « Règlement 81-107 » ou le « Règlement »), Investissements Russell Canada Limitée (le « gestionnaire ») a établi un comité d'examen indépendant (le « comité » ou le « CEI ») pour les Fonds en avril 2007. Le comité a fonctionné conformément à la législation applicable en valeurs mobilières; il est formé de trois personnes qui sont indépendantes, aucune n'ayant de relation importante avec les Fonds, le gestionnaire et chaque entité apparentée au gestionnaire (tels que définis dans le Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de titres, pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 (la « période visée »).

Conformément au Règlement, le comité a le mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts auxquelles le gestionnaire peut être confronté dans la gestion des Fonds et de lui fournir des recommandations à cet égard. Le gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, de déterminer les questions de conflit d'intérêts qui peuvent se poser dans sa gestion des Fonds, d'établir les politiques et procédures écrites qu'il doit suivre pour la gestion de ces conflits et de soumettre ces politiques et procédures au comité pour que celui-ci formule des commentaires.

Lorsqu'une question de conflit d'intérêts se pose, le gestionnaire doit soumettre au comité la mesure qu'il projette de prendre relativement à cette question pour que celui-ci en fasse l'examen. Bien que l'approbation préalable du comité soit exigée pour certaines questions, dans la plupart des cas, le comité donne au gestionnaire une recommandation (ou non) selon laquelle, de l'avis du comité, la mesure projetée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Dans le cas de questions de conflit d'intérêts qui se posent constamment, le comité peut donner au gestionnaire des instructions permanentes pour lui permettre de régler certaines questions sans devoir les soumettre chaque fois au comité pour approbation, à la condition que le gestionnaire règle les conflits conformément à ces instructions.

Le comité est habilité à représenter l'intérêt des Fonds pour toute question à l'égard de laquelle le gestionnaire a soumis une question de conflit d'intérêts. Dans ces situations, il incombe au comité de s'assurer que la mesure projetée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Composition du comité

Les nom et fonctions principales des membres actuels du comité sont indiqués ci-après :

<i>Nom et municipalité de résidence</i>	<i>Fonction principale</i>	<i>Durée du mandat</i>
Audrey L. Robinson (présidente) Burlington (Ontario)	Professionnelle des placements, membre du conseil d'administration	Nomination initiale : 1 ^{er} juin 2018 Mandat renouvelé pour une période de trois ans à compter du 1 ^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027.
Abdurrehman Muhammadi Toronto (Ontario)	Directeur financier, CPA, cadre supérieur principal responsable de la conformité et de la gouvernance	Nomination initiale : 1 ^{er} juin 2021 Mandat renouvelé pour une période de trois ans à compter du 1 ^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2025.
Violaine Des Roches Montréal (Québec)	Cadre supérieure principale responsable des affaires juridiques, de la conformité et de la gouvernance	Nomination initiale : 1 ^{er} juin 2023 Mandat renouvelé pour une période de deux ans à compter du 1 ^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2026.

Rémunération et indemnisation

Honoraires des membres

La rémunération globale annualisée versée aux membres du CEI par les Fonds énumérés à l'annexe 1 s'élevait à 60 000 \$, plus les taxes applicables. Ce montant est réparti entre tous les Fonds d'une manière que les membres du CEI et le gestionnaire considèrent comme juste et raisonnable pour chacun des Fonds. Les membres du CEI ont examiné des références comparables et ont décidé de ne pas modifier leur rémunération pour le moment.

Indemnités accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont prévu pour chaque membre du comité une indemnisation contractuelle dans la mesure permise par le Règlement. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du comité par les Fonds ou le gestionnaire pendant la période visée.

Avoirs des membres du comité

Au 31 mars 2025, les membres du CEI n'étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement :

- d'aucune part des Fonds;
- d'aucune participation dans le gestionnaire;
- d'aucune participation dans une société ou une personne qui fournit des services au gestionnaire ou aux Fonds.

Recommandations et approbations

Le **5 septembre 2024**, le gestionnaire a déclaré qu'IRIS Asset Management Ltd. (« IRIS ») l'a informé en août 2024 que la société cesserait ses activités le 30 septembre 2024 et que son entente conclue avec lui prendrait fin à cette date. IRIS était le gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds de dividendes canadien Investissements Russell (le « Fonds »). Par conséquent, cette portion devrait être liquidée. Le gestionnaire a proposé de remplacer la portion d'IRIS dans le portefeuille et de répartir sa portion en trois solutions gérées en interne (les « solutions »). Les solutions comprenaient les éléments suivants :

- Indice composé à dividendes élevés S&P/TSX (réPLICATION de l'indice échantillonné)
- Indice aristocrates de dividendes canadiens S&P/TSX (réPLICATION de l'indice échantillonné)
- Revenu de qualité du Canada

Le gestionnaire a indiqué que ces solutions seraient temporaires, et ce, jusqu'à ce qu'un gestionnaire de portefeuille externe puisse être trouvé. Plus tard dans l'année, le gestionnaire a nommé un gestionnaire de portefeuille externe permanent.

Après une enquête raisonnable et en fonction des informations verbales et écrites fournies au CEI par le gestionnaire avant, pendant et après la réunion, le CEI a déterminé que la ligne de conduite du gestionnaire, à savoir de réattribuer la portion d'IRIS (tel qu'il est indiqué plus haut), lui a permis d'obtenir un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Instructions permanentes (IP) approuvées

Le CEI a approuvé quatre (4) IP. Le gestionnaire peut prendre la ou les mesures précises énoncées dans une IP sans avoir à soumettre la question de conflit d'intérêts ou la mesure proposée au CEI, à condition qu'il respecte les conditions de l'IP. L'IP oblige le gestionnaire à respecter sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

Rapport du gestionnaire sur ses instructions permanentes

Conformément au Règlement, le gestionnaire a fourni un rapport écrit au CEI décrivant comment il s'est fié aux IP au cours de la période visée, comme il est indiqué ci-après.

L'instruction permanente n° 1, Politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts, traite d'un certain nombre de questions de conflits d'intérêts, notamment celles-ci :

1. Frais et dépenses
2. Attributions des opérations
3. Juste valeur
4. Erreurs de tarification et autres erreurs
5. Accords de paiement indirect
6. Enjeux de capacité

7. Vote par procuration
8. Impartition à des tiers
9. Sélection ou changement de sous-conseillers
10. Opérations de négociation personnelles/cadeaux
11. Indices de référence
12. Proposition qu'un Fonds investit dans un autre fonds commun de placement
13. Services offerts par des parties liées

Au cours de la période visée, le gestionnaire s'est fondé sur l'instruction permanente n° 1.

Instruction permanente n° 2 : Questions relatives aux parties liées : opérations entre Fonds (« IP n° 2 »)

Au cours de la période visée, le gestionnaire ne s'est pas fondé sur l'instruction permanente n° 2.

Instruction permanente n° 3, Questions relatives aux parties liées : Achat par le Fonds de titres souscrits par le gestionnaire ou une entité liée au gestionnaire (« IP n° 3 »)

Au cours de la période visée, le gestionnaire ne s'est pas fondé sur l'instruction permanente n° 3.

Instruction permanente n° 4 : Questions relatives aux parties liées : Un fonds achète des valeurs (dettes ou capitaux propres) émises par une société apparentée au gestionnaire ou à une partie liée au gestionnaire (« IP n° 4 ») – modifiée le 22 mai 2020

Au cours de la période visée, le gestionnaire ne s'est pas fondé sur l'instruction permanente n° 4.

Le présent rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire à www.russellinvestments.com/ca. Vous pouvez aussi en obtenir copie, sans frais, en communiquant avec le gestionnaire au 416 362-8411 ou au 1 888 509-1792. Vous pouvez également lui en faire la demande par courriel au canada@russellinvestments.com. Il est aussi possible de se procurer ce document ainsi que d'autres renseignements concernant les Fonds à www.sedarplus.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

« Audrey L. Robinson »

Audrey L. Robinson, présidente

Annexe 1

Fonds couverts par le présent rapport au 31 mars 2025

Groupe de fonds d'Investissements Russell

Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell
Fonds d'obligations à long terme Investissements Russell
(auparavant, Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell)

Fonds Investissements Russell

Fonds du marché monétaire Investissements Russell
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell
Fonds à revenu fixe Investissements Russell
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell
Fonds de revenu stratégique Investissements Russell
(auparavant, Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell)
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell
Fonds à gestion fiscale d'actions américaines Investissements Russell
Fonds d'actions américaines Investissements Russell
Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales Investissements Russell
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell
Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell
Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell
Fonds immobilier mondial Investissements Russell
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell

Catégories Investissements Russell

Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell
Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions américaines
Investissements Russell
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell
Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell
Catégorie fonds à gestion fiscale d'actions mondiales
Investissements Russell
Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements
Russell
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements
Russell
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements
Russell

Portefeuilles Investissements Russell

Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell
Fonds équilibré mondial de revenu Investissements Russell
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell
Portefeuille équilibré Investissements Russell
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell
Fonds équilibré mondial Investissements Russell
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell
Fonds équilibré mondial d'actions Investissements Russell

Catégories portefeuilles Investissements Russell

Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements
Russell
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements
Russell
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel
Investissements Russell
Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements
Russell
Catégorie portefeuille de croissance à long terme
Investissements Russell

Solutions multi-actifs Investissements Russell

Multi-actifs stratégie de revenu
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu
Multi-actifs stratégie de croissance
Multi-actifs actions internationales

Catégories Solutions multi-actifs Investissements Russell

Catégorie multi-actifs stratégie de revenu
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance

OPC alternatifs Investissements Russell

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell

(collectivement, les « Fonds »)

Liste des membres du CEI qui siègent au CEI d'autres familles de fonds

Audrey Robinson est membre des comités d'examen indépendants des fonds suivants :

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Educators Financial Group Inc.
(s'est retirée du comité le 31 décembre 2024)

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Embark étudiant corp.

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Partenaires Ninepoint LP.

Abdurrehman Muhammadi est membre du comité d'examen indépendant des fonds suivants :

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Encasa

Violaine Des Roches est membre du comité d'examen indépendant des fonds suivants :

Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Educators Financial Group Inc.
(nommée avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025)